

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Délibération: **DE_2024_001** Séance du vendredi 23 février 2024

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 16/02/2024

Présents : 9

*L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois février
 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la
 présidence de Patrice DOMINICI,*

Votants: 8

Secrétaire de séance:

Régine DELAGE

Présents : Régine DELAGE, Alexandre GERVAIS, Jean-Luc GERVAIS, Eileen HAMMOND, Romain LABICHE, Annette DELAGE, Pascal NEGRIER, Philippe PEROL

Représentation:

Excusés: Valérie LARAPIDIE, Dylan PICARD

Absents:

Délibération du Compte Administratif 2023 complet MAINZAC

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Hammond Eileen délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellé | Fonctionnement | | Investissement | | Ensemble | |
|--------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|---|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | | 26 478.51 | 17 609.12 | | 17 609.12 | 26 478.51 |
| Opérations de l'exercice | 68 551.31 | 101 580.85 | 50 064.58 | 46 997.35 | 118 615.89 | 148 578.20 |
| TOTAUX | 68 551.31 | 128 059.36 | 67 673.70 | 46 997.35 | 136 225.01 | 175 056.71 |
| Résultat de clôture | | 59 508.05 | 20 676.35 | | | 38 831.70 |
| | | | | Restes à réaliser | | |
| | | | | Besoin/excédent de financement Total | | 38 831.70 |
| | | | | Pour mémoire : virement à la section d'investissement | | 23 168.35 |

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

Contrôle de légalité
 Date de réception de l'AR: 24/02/2024
 016-211602032-20240223-DE_2024_001-DE

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

| | |
|-----------|--|
| 20 676.35 | au compte 1068 (recette d'investissement) |
| 38 831.70 | au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) |

Monsieur le Maire, Patrice DOMINICI se retire de la séance pour laisser le conseil municipal délibérer.

Fait et délibéré MAINZAC, les jour, mois et an que dessus.

Vote exprimé à bulletin secret : 8 Vote "Pour": 8 Vote "Contre": 0 Vote "Abstention": 0

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votant, le Conseil municipal, accepte cette délibération telle que décrite.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures, pour extrait conforme,
Le Maire, DOMINICI Patrice


Le Maire,
Patrice Dominici


